

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du Mercredi 21 septembre 2022

N° 872 | 2022

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical à la Commission de Réforme

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	2	Présents avec voix délibérative :	7
Représentés par un pouvoir :	1	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	2	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	6	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	6	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 10	Total des suffrages exprimés : 14		

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-et-un septembre à dix-huit heures, en salle attenante aux services de la Police Municipale à la VOULTE-SUR-RHONE, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 14 septembre 2022, le comité syndical s'est réuni sous la présidence de son Vice-Président, Marc-Antoine QUENETTE. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (9 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Martine Roumezy, Marie-Pierre Chaix, Nadège Vareille, Christelle Busset,
Messieurs : Denis Reynaud, Alain Deffes, Ali-Patrick Louahala, Marc-Antoine Quenette,

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne pouvoir à Ali-Patrick Louahala)
Messieurs : Christian Feroussier (donne pouvoir à Marc-Antoine Quenette)

Etaient présents sans voix délibérative:

1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Nadia Ribeyre (Belsentes), Christine Pasturale (La Voulte-sur-Rhône), Géraldine Aubert (Mariat)
Messieurs : Férédrick Garayt (St Laurent du Pape), Ronan Philippe (en visioconférence)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie Chambouleyron, Estelle Delafontaine, Amandine Riant
Messieurs : Arzel Marcinkowski, Lionel Mariani

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale Borde Plantier, Fanny Flottes, Marie-Pierre Chaix, Anne Chantereau, Barbara Tutier, Françoise Rieu-Fromentin, Laetitia Bourjat, Christelle Reynaud
Messieurs : Patrick Olagne, Jacquy Barbisan, Philippe Euvrard, Emile Louche, Dominique Bresso

Secrétaire de séance : Martine Roumezy

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical à la Com

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération

- « La commission de réforme est une instance consultative médicale et paritaire. Elle est compétente à l'égard des fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL. Elle émet un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie et sur l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle avant que l'autorité territoriale se prononce sur l'octroi, le renouvellement des congés pour l'accident de service ou la maladie contractée dans l'exercice des fonctions ou la mise en disponibilité d'office à la suite de ces congés.
- 2 élus devant être désignés titulaires, et 2 suppléants, je vous propose donc les candidatures suivantes :
 - Membres titulaires :
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Monsieur Alain DEFFES
 - Membres suppléants :
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - Madame Françoise RIEU-FROMENTIN

Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par le Président de séance. Sont désignés représentants auprès de la Commission de réforme :

- **titulaires :**
 - **Madame Pascale BORDE-PLANTIER**
 - **et Monsieur Alain DEFFES**
- **suppléants :**
 - **Monsieur Marc-Antoine QUENETTE**
 - **et Madame Françoise RIEU-FROMENTIN**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte.

